ÉTOUVANS

JUILLET 2022

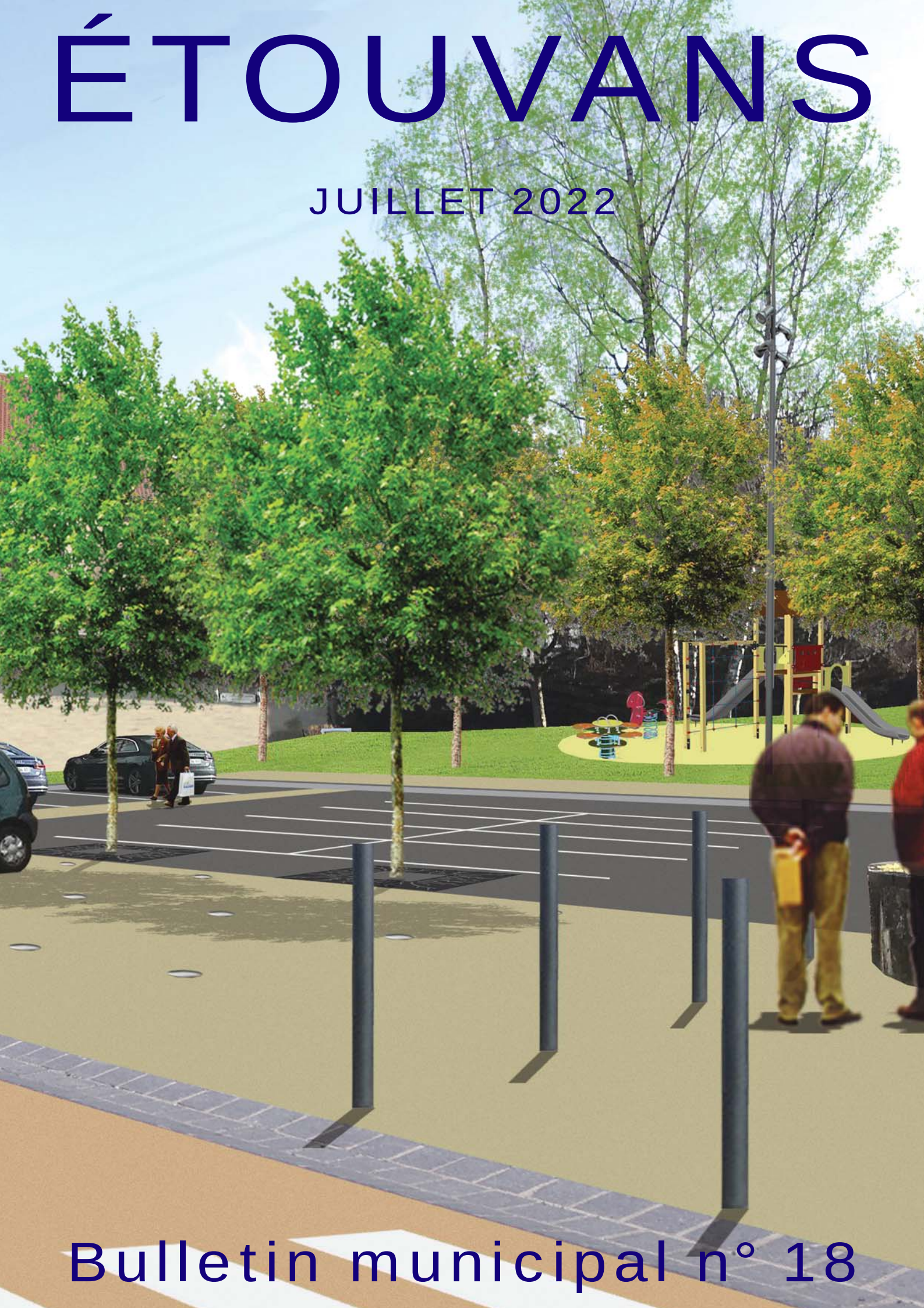

Bulletin municipal n° 18

Édito

Chères et chers adminstré(e)s,

Je commençais mon édito du bulletin 2021 en revenant sur une année 2020 éprouvante, marquée par un contexte de crise sanitaire.
Alors que 2021 nous laissait entrevoir mois après mois des jours meilleurs, avec une croissance parmi les meilleures mondiales, un taux de chômage en forte baisse et une réindustrialisation de notre pays, nous vivons depuis quelques mois des évènements sur le sol européen très inquiétants et que nous pensions ne jamais revivre. La guerre est à nos portes, la situation diplomatique est très fragile, laissant craindre une escalade à tout moment. Des millions d'Ukrainiens affluent dans toute l'Europe et les flux commerciaux sont à nouveau fortement perturbés. Nous avons changé de paradigme : chacun renoue avec l'idée de nécessité d'une Europe forte, d'une indépendance énergétique et alimentaire à retrouver et la notion de solidarité entre les peuples apparaît comme une évidence.

Ce bulletin était prêt depuis quelques mois, mais par prudence durant la période de propagande électorale, nous avons préféré retarder sa diffusion.

Comme vous le savez, j'ai été élu député du Doubs le 19 juin dernier. Je tiens à remercier les nombreux habitants d'Etouvans qui m'ont adressé leurs encouragements ou leurs félicitations.
Je devrai dans les prochaines semaines renoncer à mon mandat de Maire : je sais pouvoir compter sur l'expérience, l'engagement et la fine connaissance des dossiers de mes adjoints et des conseillers pour continuer à vous servir. Je resterai auprès d'eux, de vous : c'est une chance pour notre village et l'agglomération du Pays de Montbéliard de compter un parlementaire parmi les élus des deux conseils, notamment pour faciliter l'avancement des dossiers et remonter les difficultés du bloc communal.

À Etouvans, 2021 a été marqué par de nombreux travaux d'entretien : le rafraîchissement de la mairie et de deux salles de classe, la réalisation de la façade du périscolaire, la réhabilitation du

logement communal qui a pu être remis à la location.
Nous avons également réalisé les études de quatre chantiers pour la commune : l'arrivée de la fibre optique dans chaque foyer d'ici la fin d'année, l'implantation d'une antenne de téléphonie Orange, la construction du parc éolien et l'aménagement de la rue de l'Église, avec l'enfouissement de réseaux secs, qui n'était pas prévu initialement.
Nous sommes actuellement dans l'étude de la mise aux normes d'accessibilité et des sanitaires de l'école et de la salle des fêtes. Des premiers plans nous ont été présentés, nous espérons réaliser les travaux dès cette année.

La phase de pré-construction du projet éolien est terminée : le tracé du raccordement au poste source de Voujeaucourt est validé et les opérations de déboisement ont été réalisées. Le chantier est entré dans sa phase de construction début juillet.

Les recettes locatives et fiscales du parc éolien seront les bienvenues pour réaliser nos projets. Outre l'irrégularité des recettes issues de l'exploitation forestière depuis quelques années, nous avons une autre inquiétude sur l'impact de la facture énergétique sur le budget 2022 de la commune : les communes et collectivités subissent en effet de plein fouet les cours du gaz, dans la mesure où elles n'ont plus accès au tarif réglementé. Avant même la guerre en Ukraine, on nous

Édito

demandait déjà de provisionner dans nos budgets une facture de gaz multipliée par trois, soit de 10 000 à 30 000 € pour Etouvans. Nous allons donc étudier cette année la possibilité d'investir dans un autre mode de chauffage de nos bâtiments communaux (école, mairie, salle ASCE et périscolaire).
En outre, nous avons pris la décision de couper l'éclairage public de 23h à 5h du matin pour réaliser des économies d'électricité et d'appliquer un forfait chauffage pour les locations de la salle en période hivernale.

Nous avons pris plaisir, cette année 2021, à nous retrouver à plusieurs reprises, avec le Marché du soir qui fut un véritable succès ou lors du repas des aînés. Nous avons également organisé une rencontre avec les associations pour échanger sur la reprise de leurs activités.

Je vous laisse découvrir ce bulletin municipal réalisé par les conseillers municipaux, en espérant vous rencontrer prochainement.

Je reste à votre entière disposition.
Bien à vous.

Nicolas PACQUOT
Député du Doubs,
Maire d'Etouvans

SOMMAIRE

TRAVAUX 4
- La rue de l'Église
- Les bâtiments municipaux

FINANCES 5
- Le budget communal

ÉOLIENNES 6
- Le chantier a commencé

FORÊT 7
- Bilan 2021

ENVIRONNEMENT 8
- Réduisons nos déchets !

ENFANCE ET JEUNESSE 9
- Visite à la MAM
- Les jeux de la cour de l'école

URBANISME 10-11
- La réglementation

MANIFESTATIONS 12
- Le Marché du soir
- Cérémonie du 11 novembre 13

CCAS
- Repas des aînés
- Campagne de vaccination

ASSOCIATIONS 14
- Première rencontre entre les élus et les responsables associatifs
- Coup de jeune au boulodrome

EN BREF 15
- Deux nouveaux commerces
- L'état-civil 2021

Bulletin municipal de la commune d'Etouvans - Directeur de la publication : Nicolas PACQUOT - **Rédaction :** Commission Information-Communication
Réalisation : ALINÉA DAMPIERRE-LES-BOIS - 06.80.85.78.66

Aménagement de la rue de l'Église

Les travaux d'aménagement de la rue de l'Église devraient débuter en 2023 (voir l'esquisse en photo de couverture de ce bulletin). Une étude est actuellement en phase de finalisation par le cabinet BEJ (Bureau d'études Jacquet d'Audincourt).
Ces travaux visent à effectuer la réfection de la chaussée, à la sécuriser en installant des plateaux, des coussins lyonnais ou en définissant des zones dites d'écluse ne permettant que le passage d'un seul véhicule à la fois. Outre ses travaux, des trottoirs seront également créés, permettant un cheminement piétonnier aux abords de la rue des Écoles.
Ces aménagements seront l'occasion d'entreprendre simultanément d'autres travaux d'amélioration du cadre de vie et d'embellissement du village. Ainsi, la fibre sera déployeée depuis Colombier-Fontaine. Un shelter de télécommunication (abri modulaire), raccordé en fibre optique, sera installé rue de l'Église afin de protéger les équipements techniques. Enfin, le réseau d'éclairage sera complétement enfoui et la commune bénéficiera à cet effet des aides financières du SYDED.
A terme, la portion de la RD 257 traversant le village sera rétrocédée à Etouvans.

Le point sur les travaux dans les bâtiments municipaux

Remise en peinture de deux salles de classe à l'école.

Finition du bâtiment périscolaire.

Réfection de bureaux à la Mairie.

Réfection de bureaux à la Mairie.

Travaux 2021

- Réfection de l'appartement 8 rue des Ecoles en vue de sa location.
- Remise en peinture de deux salles de classe à l'école.
- Vitrification du parquet d'une salle de classe.
- Finition du bâtiment périscolaire : crépi et dessous de toit.
- Réfection peinture en Mairie : le hall d'entrée et les trois bureaux du rez-de-chaussée.
- Extinction de l'éclairage de 23h à 5h.

Travaux prévus ou déjà réalisés en 2022

- Préparation de la réfection extérieure de la mairie : changer la poutre à l'entrée, les dessous de toit et les tôles de rive.
- Démontage du bâtiment préfabriqué derrière l'ancienne cure.
- Etude d'accessibilité et de sécurité de la salle ASCE et de l'école.

Le budget communal

Voici les principaux chiffres du budget 2021, avec une comparaison par rapport aux deux années précédentes.

RECETTES de fonctionnement	2021	2020	2019	
Dotations, subventions, impôts et taxes	339 106,84 €	355 799,44 €	359 263,74 €	
Coupes de bois	41 057,42 €	54 402,20	13 619,50 €	
dont taxes d'affouage	3 990,00 €	4 396,00 €	5 158,00 €	
Loyers	24 091,10 €	27 269,85 €	30 411,98 €	En 2020, moins de locations de salle (Covid) et départ des derniers locataires
Autres	22 425,33 €	15 064,30 €	14 855,77 €	2020 : moins de restauration scolaire car Covid
TOTAL RECETTES	**430 670,69 €**	**456 931,79**	**423 308,99 €**	

DEPENSES de fonctionnement	2021	2020	2019	
Frais de personnel	108 415,84 €	113 656,57 €	121 551,59 €	2019 : Départ Christiane (catégorie B) - Arrivée Corinne (catégorie C)
Voirie	7 806,86 €	2 840,10 €	5 346,85 €	
Taxes et impôts	3 430,35 €	2 323,00 €	2 685,00 €	
Emprunts (Intérêts)	17 152,37 €	18 788,35 €	19 841,29 €	
Forêt et environnement	7 170,10 €	3 628,48 €	4 180,48 €	En 2021 : augmentation des frais de gardiennage
Location	6 107,72 €	4 165,36 €	5 193,60 €	En 2021 : augmentation de plus de 100€ pour la location du photocopieur. C'est dû aux difficultés rencontrées par l'entreprise à cause du covid.
Entretien, Fournitures	38 243,70 €	34 449,53 €	25 926,36 €	2020 : Non parution bulletin annuel 2020, changement photocopieur, travaux de couverture 20 La Raydans, augmentation achat produits entretien (covid), petit équipement périscolaire, réfection toit mairie (tempête), achat registres sécurité, frais entretien MAM (chauffage, volets, etc.) En 2021 : augmentation de l'entretien des bâtiments communaux (travaux de ravalement de façade, réfection...)
Assurances	10 249,71 €	10 174,78 €	9 584,37 €	2020 : augmentation assurance multirisque En 2021 : augmentation assurance personnel communal, assurance multirisque et assurance individuelle accidents. Mais en 2021, il n'y aura plus l'assurance de l'Unimog car a été vendu fin 2021.
Energie, électricité	25 109,53 €	23 450,88 €	27 478,23 €	2021 : augmentation des tarifs + à prévoir également pour 2022 Mise en place de la programmation de l'éclairage public pour tenter de réduire les coûts. Mars 2022 : adhésion au programme de gaz via le SYDED
Téléphone, Internet, Affranchissement	3 621,47 €	3 128,86 €	2 254,00 €	
Participations (SDIS,OM,SIVU,collège)	55 299,07 €	58 274,67 €	58 872,19 €	
Cantine scolaire et périscolaire	54 204,03 €	38 971,49 €	49 253,85 €	La part périscolaire reste fixe à 22.000€, le reste concerne la cantine, remboursée par les parents dans les recettes. 2020 : Confinement covid : moins de cantine
Fêtes et Cérémonies	5 755,51 €	5 542,26 €	9 523,79 €	En 2020 : Annulation repas des aînés cause covid
Indemnités et cotisations Elus	27 478,60 €	25 194,56 €	25 250,00 €	
Subventions aux associations	2 300,00 €	2 676,24 €	7 050,00 €	Une année sur 2 participation au voyage scolaire
Virement à Eau + Assainissement	310,07 €	- €	4 579,46 €	**IMPACT SIGNIFICATIF SUR BUDGET COMMUNAL** **2020 : Compétence reprise par PMA**
Autres				
FPIC	4 128,00 €	8 684,00 €	8 826,00 €	FPIC : remboursé par PMA
TOTAL DEPENSES	**376 782,93 €**	**355 949,13 €**	**387 397,06 €**	

Le chantier a commencé

Sept ans après les prémices de ce grand projet, 2022 le verra enfin sortir de terre.

En effet, le chantier à proprement parler a débuté au mois de janvier avec les opérations de défrichement, puis prendra encore de l'ampleur cet été : terrassement des accès et des plateformes, suivi du ferraillage et du coulage des fondations.

L'année 2021 a été, quant à elle, l'année de la préparation :
- La campagne de mesures de vent est achevée. L'un des deux mâts qui avaient été installés en forêt a d'ailleurs déjà été démonté et le second devrait également l'être prochainement.
- Intervention de géomètres pour le bornage des parcelles et levés topographiques.
- Définition de l'emplacement de la base de vie du chantier (installation éphémère constituée de bâtiments préfabriqués incluant des bureaux, vestiaires, sanitaires à destination des personnes travaillant sur le chantier), ainsi que d'une zone de stockage de matériel.
- Optimisation des raccordements internes au parc, entre les différentes éoliennes. Nous en profitons pour faire renforcer à moindre frais certains tronçons de chemins forestiers sur préconisation de l'ONF, afin de faciliter la continuité de l'exploitation forestière.
- Décision du tracé du raccordement électrique entre le parc éolien et le poste de transformation de Voujeaucourt (géré par ENEDIS).
- Consultation et sélection, par la société Opale Energies Naturelles, des différentes entreprises qui interviendront durant la phase de construction.
- Négociations avec APRR pour permettre un accès direct au chantier via l'aire d'Ecot, afin d'éviter le transit de nombreux camions dans Etouvans ou dans les villages alentours.

Dans le bulletin de l'année passée, nous avions évoqué de possibles visites du chantier organisées pour les habitantes et les habitants d'Etouvans intéressé(e)s, à certaines étapes clés de la construction.
Nous maintenons et préciserons les modalités dans les mois à venir. Nous envisageons notamment une visite durant les jours précédant le coulage des fondations et une autre pendant le montage des éoliennes.
Les personnes intéressées (et qui ne se sont pas déjà signalées l'année dernière) sont invitées à se faire connaître en mairie.

Bilan 2021

Montant des coupes 2021

Parcelle	Coûts
35	4 800 €
16r	8 666 €
35	240 €
6	720 €
22	230 €
16r	100 €
25	200 €
6	1 021 €
AFFOUAGE	**3 990** €
TOTAL	**19 967** €

La commune a fait le choix financier d'investir dans les coupes de bois puis de débarder pour emmener les arbres en bord de route.

Le bois se vend ainsi plus facilement et surtout plus cher. Cet investissement est néanmoins transparent puisque les opérations de bûcheronnage sont répercutées sur la vente de bois, l'investissement initial revenant dans les caisses de la commune.

Sommes perçues en 2021

Les travaux ont été réalisés sur les parcelles suivantes au bénéfice de 4 professionnels et 5 particuliers.

Parcelle	Montant TTC
2- 3	1 692,00 €
25	200,00 €
14	9 161,72 €
2- 3	1 692,00 €
6	1 021,00 €
35	1 080,00 €
35	1 080,00 €
35	1 320,00 €
35	1 320,00 €
16r	8 666,00 €
31	4 408,70 €
35	240,00 €
6	720,00 €
22	230,00 €
16r	100,00 €
	32 931,42 €
AFFOUAGE	**3 990,00** €
TOTAL	**36 921,42** €
dont reliquat 2020	**16 954,42** €

Rappel aux promeneurs

Suite aux étés de plus en plus chauds, et malgré une année 2021 pluvieuse, la forêt reste dangereuse ! Pour votre sécurité, restez vigilant lors de vos promenades en forêt.

Réduisons nos déchets !

Avant-gardiste en la matière, l'ex CC3C expérimentait dès 2015 le tri des déchets ménagers. PMA s'engage à son tour dans cette démarche avec pour objectif de diminuer le tonnage d'ordures ménagères produit sur son territoire en vue d'instaurer la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (REOMI) à compter du 1er janvier 2023 pour l'ensemble des 72 communes.
Pour cette raison, une enquête de recensement et d'adaptation des bacs à ordures ménagères a été conduite au cours du dernier trimestre de l'année 2021 avec pour objectif d'adapter le volume des containers et de connaître avec précision les usages des habitants, entreprises, associations et collectivités de l'Agglomération.

Le volume du bac dépend de la composition du foyer :

Foyer 1 personne :	**bac 80 litres**
Foyer 2/3 personnes :	**bac 120 litres**
Foyer 4/5 personnes :	**bac 240 litres**
Foyer 6 personnes et + :	**bac 360 litres**

Dans le même temps, le modalités du tri des déchets évoluent. Outre le tri des biodéchets (Bulletin municipal n°17 - 2021), vous pouvez désormais élargir le tri à l'ensemble des emballages plastiques à déposer aux points recyclage y compris les pots de yaourts, barquettes plastiques, filets de légumes, tubes de dentifrice et de compotes, etc. !
A partir du 1er janvier 2023, la poubelle jaune pourra recueillir tous ces déchets actuellement collectés en point recyclage, sauf le verre.

Compostons !

Pour réduire encore plus notre quantité de déchets, rien de plus simple que de composter ses déchets végétaux. Réussir son compost ? Un jeu d'enfant !

Et pour jouer le jeu, **la règle n°1**, c'est que votre composteur soit facilement accessible pour y déposer vos restes de végétaux.

Règle n°2, ces déchets verts doivent être en contact direct avec la terre pour leur garantir une bonne humidité, dans un endroit ni trop à l'ombre, ni trop au soleil : les rayons du soleil en effet réchauffent et activent leur fermentation. Il convient de l'arroser si son aspect vous paraît sec mais aussi obligatoirement par temps chaud.

Règle n°3, faites attention à ce que vous y déposez. Exit les tas de branches et les déchets organiques ! Tonte de pelouses, fanes de légumes, restes de fruits, épluchures, marc de café, broyage, coquilles d'œufs écrasées, feuilles mortes et même l'essuie-tout ou le carton brun brut y trouverons par contre toute leur place.
Et faites confiance aux micro-organismes qui se chargeront du reste !

Vous avez envie d'en savoir plus, d'innover, d'améliorer vos pratiques de jardinage ?
Ce site est pour vous : **https://www.jardiner-autrement.fr/**

Visite à la MAM

Une MAM est une Maison d'Assistantes Maternelles, c'est-à-dire une association permettant de regrouper au sein d'un même local plusieurs assistantes maternelles, pour un mode de garde innovant alliant les avantages d'une crèche et ceux d'une assistante maternelle.
La MAM « L'Eveil des P'tits Trésors » a ouvert en novembre 2019 à Etouvans. Sarah, Justine, et Charline, trois assistantes maternelles agréées titulaires du CAP AEPE (Accompagnement Educatif Petite Enfance), et toutes déjà mamans, y accueillent jusqu'à 12 enfants de 0 à 3 ans. Leur rôle au sein de la MAM est de veiller à un bon développement des enfants, en leur proposant des activités favorisant l'acquisition de l'autonomie, la sociabilisation, la motricité. Toutes trois participent régulièrement à des formations pour parfaire et élargir leurs compétences.
En plus des locaux intérieurs (grande pièce de vie, salle de soins, salles de sieste), des aménagements extérieurs (toboggans, bacs à sable, maisonnette,...) permettent aux enfants de multiplier les expériences enrichissantes et ludiques.
Chaque fin d'année, une sortie est organisée avec les enfants, ainsi qu'un temps de rencontre (goûters) avec les parents. Une visite des futurs élèves en petite sections à l'école d'Etouvans est également organisée afin de les familiariser à leur futur environnement pour mieux préparer leur rentrée.
Sarah, Justine et Charline forment une équipe dynamique et motivée, ravie d'accueillir les petits trésors d'Etouvans !

Une journée à la MAM

De 7h à 9h : accueil des enfants
9h : jeux libres et soins des enfants (change, sieste,..)
10h : activité thématique selon l'actualité (fête des mères ou pères,…) ou la saison : (promenade, motricité, peinture, sortie au Relais d'Assistantes Maternelles, lecture, danse, cuisine, pâte à modeler,…)
11h : temps calme avec comptines
11h30 : repas, suivi du soin des enfants
13h : sieste
15h30 : goûter
De 16h30 à 18h : jeux libres et départ des enfants

De nouveaux jeux dans la cour de l'école

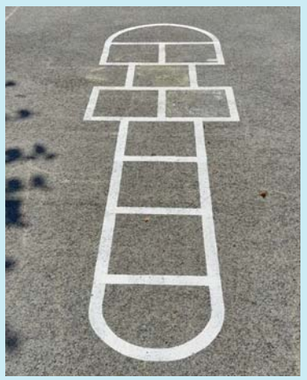

Ce qu'il faut savoir de la réglementation

URBANISME

La réglementation applicable à la commune

En l'absence d'un plan local d'urbanisme, c'est le règlement national d'urbanisme qui s'applique sur la commune. Toutes les demandes d'autorisation portant sur les constructions neuves et les travaux sur les constructions existantes dépendent donc du RNU assorti de la règle de la construction limitée.

Qu'est-ce que le RNU ?
Le règlement national d'urbanisme est un document d'ampleur qui couvre l'intégralité du territoire national. Il fixe l'ensemble des règles générales et des normes ayant trait à l'occupation des sols, à l'aménagement du territoire et à la constructibilité. Cet ensemble de règles et de normes permet de déterminer la faisabilité d'un projet de construction, d'aménagement ou d'agrandissement.
En plus du RNU, il vous faudra par ailleurs respecter le règlement de votre lotissement si vous y êtes soumis. Il demeure toujours plus restrictif que le RNU.

Qu'est-ce que la règle de la construction limitée ?
La règle de construction limitée permet de lutter contre l'urbanisation diffuse en limitant les constructions situées à l'extérieur du bourg et de ses hameaux.

Les formalités administratives

Le permis de construire et la déclaration préalable de travaux sont les deux principaux types de formalités obligatoires avant toute construction ou rénovation. *« En fonction de votre projet, il convient de se renseigner en amont de la réalisation de vos travaux, sur les démarches administratives à effectuer. »*

La déclaration préalable (DP)
Une déclaration préalable de travaux (DP) est une autorisation d'urbanisme qui peut être exigée pour des travaux non soumis à permis de construire. Elle peut être obligatoire pour l'extension d'un bâtiment existant, des travaux modifiant l'aspect extérieur, des constructions nouvelles ou le changement de destination d'un bâtiment. La DP permet à la mairie de vérifier que vous respectez les règles d'urbanisme en vigueur.

Le permis de construire (PC)
Le permis de construire est une autorisation d'urbanisme délivrée par la mairie de la commune où se situe votre projet. Il concerne les constructions nouvelles, même sans fondation, de plus de 20 m² de surface de plancher. Les bâtiments existants, des travaux d'extension ainsi que le changement de destination peuvent également être soumis à permis. Les travaux qui ne relèvent pas du permis de construire sont en principe soumis à déclaration préalable de travaux.

	CONDITIONS DE HAUTEUR / CONDITIONS D'EMPRISE AU SOL ET/OU DE SURFACE DE PLANCHER	HAUTEUR INFÉRIEURE OU ÉGALE À 12 MÈTRES	HAUTEUR SUPÉRIEURE À 12 MÈTRES
CONSTRUCTION NOUVELLE	< 5 m²	aucune formalité	déclaration préalable
	Comprise entre 5 m² et 20 m²	déclaration préalable	permis de construire
	> 20 m²	permis de construire	
TRAVAUX SUR EXISTANT	CONDITIONS DE HAUTEUR / CONDITIONS D'EMPRISE AU SOL ET/OU DE SURFACE DE PLANCHER	Extension d'une construction n'ayant pas pour effet de porter la surface de plancher ou l'emprise au sol au-delà de 150 m²	Extension d'une construction ayant pour effet de porter la surface de plancher ou l'emprise au sol au-delà de 150 m²
	< 5 m²	aucune formalité	
	Comprise entre 5 m² et 20 m²	déclaration préalable	
	Comprise entre 20 m² et 40 m²	déclaration préalable	permis de construire
	> 40 m²	permis de construire	
AMÉNAGEMENTS ET INSTALLATIONS	TYPE D'AMÉNAGEMENT	Sans conditions autres que les règles générales d'urbanisme et du PLU en vigueur	
	Mur d'une hauteur au-dessus du sol supérieure ou égale à 2 mètres	déclaration préalable	
	Construction d'une piscine	déclaration préalable	
	Travaux modifiant l'aspect initial extérieur d'une construction	déclaration préalable	
	Travaux de ravalement s'ils se déroulent dans un espace faisant l'objet d'une protection particulière	déclaration préalable	
	Changement de destination d'un local	déclaration préalable	
	Réalisation d'une division foncière	déclaration préalable	

Les étapes de mon dossier d'urbanisme

1. J'ai un projet, je me renseigne sur le type d'autorisation que je dois demander (permis de construire, déclaration préalable, certificat d'urbanisme, permis de démolir,…).
2. Je dépose mon dossier en mairie. La mairie me donne un récépissé, puis enregistre mon dossier
3. La commission urbanisme se réunit afin d'étudier votre dossier, vérifier que celui-ci est complet et émettre un avis. Elle peut être amenée à vous contacter en cas de pièces manquantes ou afin d'avoir un complément d'information.
4. Le service de la direction départementale du Doubs étudie le dossier et l'avis de la commission d'urbanisme. Il instruit le dossier en procédant notamment aux consultations d'autres services (PMA, Enedis, SDIS,…).
5. Le service de la DDT transmet ses conclusions au Maire. La mairie signe l'arrêté municipal de l'acceptation ou non de ma demande d'autorisation.
6. Je suis informé par la commune de la décision de la DDT. Suite à l'acception de mon permis de construire, j'envoie ma déclaration d'ouverture de chantier à la mairie.
7. A la fin du chantier, je dépose la déclaration d'achèvement de travaux à la Mairie.

Les délais d'instruction

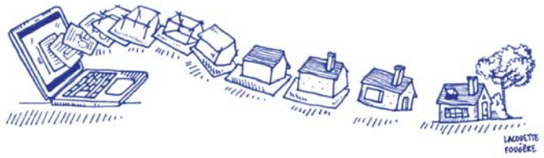

Le délai d'instruction court à compter de la réception d'un dossier complet. En cas de demande de pièces complémentaires le délai d'instruction peut être augmenté.

- Permis de construire :
le délai d'instruction est de 2 mois pour le permis de construire portant sur une maison individuelle. Il peut être de 3 mois pour certaines constructions (site patrimonial, préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers …).

- Déclaration préalable :
le délai d'instruction est de 1 mois.

La réglementation concernant l'affichage

Que ce soit pour un permis de construire ou une déclaration préalable, vous devez afficher votre autorisation sur un panneau dès la notification de l'accord par la mairie.
L'affichage se fait grâce à un panneau rectangulaire au format A0. Vous pouvez trouver ce type de panneau dans les magasins de bricolage. Le panneau doit être installé de telle sorte que les renseignements qu'il contient soient bien lisibles depuis la voie publique ou des espaces ouverts au public pendant toute la durée du chantier. Le délai de recours contentieux est de deux mois à compter du premier jour d'une période continue de deux mois d'affichage sur le terrain du présent panneau (art. R. 600-2 du code de l'urbanisme).

Contenu de l'affichage :

Le panneau d'affichage, installé sur le lieu des travaux doit impérativement mentionner les informations suivantes :
- Nom
- Raison sociale ou dénomination sociale
- Nom de l'architecte auteur du projet architectural
- Date de délivrance du permis ainsi que son numéro
- Nature du projet et la superficie du terrain
- Adresse de la mairie où le dossier peut être consulté

Si le projet prévoit des constructions, le panneau d'affichage indique la surface du plancher.

Durée de l'affichage :
Le panneau doit être affiché sans interruption et rester en place pendant toute la durée des travaux. Il doit être visible de l'extérieur.
Le panneau doit être affiché sans interruption pendant 2 mois, même si les travaux sont d'une durée inférieure.

Conséquence de l'absence d'affichage :
L'absence d'affichage de l'autorisation d'urbanisme sur le terrain ne rend pas l'autorisation illégale. Cependant, il permet un recours contentieux pendant toute la durée des travaux et jusqu'à 6 mois après leur achèvement.

Le beau succès du Marché du soir

Il flottait comme un air de « vie d'avant » le 10 septembre à l'occasion du Marché du soir organisé par PMA en partenariat avec le Comité des Fêtes, animé par une prestation des Miss Cabrioles.
Même si quelques gouttes se sont invitées en soirée, vous étiez nombreux à venir partager un moment convivial en famille ou entre amis, à venir à la rencontre des producteurs locaux ou tout simplement à profiter en plein air d'une des dernières soirées d'été.
La Municipalité remercie chaleureusement les nombreux bénévoles des différentes associations du village qui ont œuvré à la réussite de cette manifestation.

Cérémonie du 11 novembre

La cérémonie de commémoration de l'Armistice 1914-1918 s'est déroulée en présence de nombreux enfants du village et de leur famille. Depuis la Place de la Résistance, les musiciens de la Clique ont ouvert la marche suivis par les portes-drapeaux, les pompiers, les élus et les habitants du village. Après le discours de M. le Maire et le dépôt de gerbes, les enfants ont chanté La Marseillaise. Un vin d'honneur en mairie a clôturé cette matinée.

Repas des Aînés

Programmé le 28 novembre dernier, le repas des Aînés a pu se dérouler dans le strict respect des consignes sanitaires. A la grande satisfaction des intéressés et de la Municipalité qui, soucieuse de renouer ce lien social, tenait tout particulièrement à ce que cet évènement puisse avoir lieu.
86 aînés ont donc répondu présent. Le DJ Pascal Brocard a animé cet après-midi dansant au cours duquel ont été mis à l'honneur les doyens de la journée, Mme Bouton et M. Bouquet. Le repas a été préparé par l'équipe du restaurant Le Châtel à Montbéliard.
Merci à tous pour cet agréable moment passé ensemble !

Campagne de vaccination anti COVID

Le 31 janvier dernier, une unité mobile de l'ARS s'est déplacée à Etouvans pour vacciner les habitants désireux de recevoir le vaccin anti-covid.

Dix-huit personnes ont répondu à cette proposition de la Municipalité et du CCAS de la commune, essentiellement des administrés qui éprouvent des difficultés matérielles à se déplacer. A cette occasion, six ont reçu leur toute première injection.
L'initiative a été appréciée et l'information partagée au-delà d'Etouvans.

La Municipalité est ravie d'avoir pu mobiliser les habitants autour de cette action.

Première rencontre entre les élus et les représentants associatifs

Le 3 novembre 2021, s'est tenue une rencontre entre les associations et les élus du village. L'occasion d'échanger sur les activités, mais aussi sur les besoins de la quinzaine d'associations présentes ce soir-là.
Le riche tissus associatif de notre commune est précieux et porteur de culture, de loisirs, et d'activités sportives variées. La vie associative peut connaitre une attractivité fluctuante au fil des années. Sa santé est fragile et ce moment de convivialité fut l'occasion pour certaines associations d'évoquer les difficultés qu'elles rencontrent.
L'organisation de manifestations et d'évènements sont indubitablement liés à la participation et l'implication de bénévoles, dont le nombre décroit malheureusement fortement dans plusieurs des associations du village, comme le Comité de Jumelage ainsi que le Club des Aînés.
L'association Médialire connait quant à elle une baisse notoire de fréquentation de son public, et notamment des scolaires. Devant ces difficultés, ces associations s'interrogent sur leur devenir et leur pérennité.
Les associations apportent vitalité et dynamisme à notre petit village, c'est pourquoi il tient à cœur de la municipalité de leur apporter son soutien. Les différentes subventions demandées ont ainsi été maintenues pour l'année.
Parce que les associations vivent à travers les actions et les engagements des citoyens, l'ensemble des représentants a rappelé avec enthousiasme que leur porte était grande ouverte et que de nouveaux adhérents seront chaleureusement accueillis.

Coup de jeune au boulodrome

En fin d'année 2021, la section pétanque a entrepris la rénovation du terrain de jeux. Épaulés par leur président Patrick Girard, vingt membres ont étendu et compacté une trentaine de tonnes de sable. Les entraînements ont lieu les mardis et vendredis à 20h.

Food Trip

Depuis le 17 mars 2022, Jérôme Grosjean et son ami d'enfance, Laurent Touzalin vous proposent un service de restauration chaque jeudi soir à partir de 18h. Cuisiniers de formation, ils ont auparavant travaillé dans des restaurants gastronomiques ou bistronomiques pendant dix ans avant de se lancer en duo.
A bord de leur food-truck, Jérôme et Laurent font voyager vos papilles. Venez déguster de la friture de carpe fraîche, le célèbre moules-frites ainsi que des sauces et des desserts «fait-maison». Ils travaillent essentiellement avec des producteurs locaux et français. Les carpes proviennent de la pisciculture du Moulin à Delle.
Les suggestions à la carte changent chaque semaine !
Food Trip - Téléphone : 06.77.53.57.84 - tous les jeudis soirs à partir de 18h sur la Place de l'Eglise

Pizza Dadou

Après Vandoncourt et Glay, c'est maintenant à Etouvans que David Faille installe son camion pizzas. Depuis le 6 juillet 2022, il est présent sur la place de l'Eglise le mercredi, de 17h30 à 21h. David est aidé par son épouse Laëtitia. Originaire de Berche, il tient également la Rôtisserie David, présente notamment à Bavans le samedi matin et à Saint-Hippolyte le dimanche matin. Si la pizza chèvre-miel rencontre un grand succès auprès des consommateurs, la pizza signature de David reste la «pizza Dadou», au poulet.
Pizza Dadou - Téléphone : 06.80.51.78.34.

État civil 2021

NAISSANCES
25 juin : Angelo SANDOZ
31 juillet : Marien GEOFFROY
23 novembre : Ilyana BARA

MARIAGES
10 juillet : Clémence BORNAQUE et Alexandre BERTRAND
17 juillet : Stéphanie LAINE et Alexandre CUPIC
18 septembre : Laura LECLERC et Kévin DUPONT

DÉCÈS
7 janvier : Jeanne MACAIGNE veuve LOUBRY
25 janvier : Jean-Claude SCHULTZ
10 février : Jean TOURNIER
6 septembre : Pierre HARDY
19 septembre : Laëtitia MATON épouse NICOLET

Nouveaux arrivants

Nous vous rappelons quelques démarches à effectuer si vous êtes nouvel arrivant à Etouvans ou si vous envisagez de quitter le village, mais aussi si la composition de votre foyer a changé : il est opportun d'avertir la mairie soit en vous présentant soit en téléphonant. Vous pourrez ainsi vous inscrire sur les listes électorales ou sur la liste des aînés, obtenir une poubelle dont la taille est adaptée à celle de votre foyer ou obtenir tout renseignement dont vous pourriez avoir besoin.

Équipez votre véhicule

La loi Montagne 2 est en vigueur le 1er novembre dernier. Etouvans fait partie des communes du Doubs situées en zone dite « montagneuse ». A cet effet, vous devez équipez votre véhicule de pneus spécifiques ou disposer dans votre coffre de chaînes ou de chaussettes de neige.
Cette disposition s'applique du 1er novembre au 31 mars de chaque année. Si la tolérance fut de mise au cours de cette première année, vous devrez vous mettre en conformité avec la réglementation dès le **1er novembre 2022**.

Le Pass Culture étendu aux jeunes de 15 à 17 ans

Depuis le 1er janvier, le Pass Culture est accessible aux adolescents de 15 à 17 ans. Ce pass leur permet d'accéder à des offres culturelles variées telles que la visite d'expositions, la participation à des concerts, l'achat de livres ou le financement de cours de musique entre autres.
Ce sont donc 200 € qui leur seront versés au cours de leur cursus collège / lycée avant de percevoir une bonification de 300 € à leur majorité. Néanmoins, collégiens et lycéens ne seront libres d'en disposer que dans une certaine limite. En effet, ce Pass Culture est constitué d'une part collective et d'une part individuelle. La part collective sera directement gérée par les établissements scolaires et sera destinée à financer des activités de groupe, dans le cadre scolaire, dans le souci de garantir à chaque élève un égal accès aux activités artistiques et culturelles.